



AFFICHÉ
le 24.11.2023.

2023/
Parafe
ARRETE N°105/2023

OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 26.15 du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

ARRETE

Article 1^{er}: les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, le terrain d'honneur du Stade des 3 Sapins, le terrain du stade de la Charmeraie, ne peuvent recevoir de match les:

Samedi 25 novembre 2023

Dimanche 26 novembre 2023

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 22 novembre 2023

Le Maire,
Jean François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20231122-ARRETE_105_